## Déclaration préalable du SNUipp-FSU



## Groupe de Travail Académique sur les Postes Adaptés du 14 mars 2014

A l'occasion de la tenue de ce groupe de travail relatif aux affectations sur poste adapté des personnels du 1<sup>er</sup> degré, le SNUipp-FSU demande à ce que toutes les demandes des personnels soient satisfaites.

Pour le SNUipp-FSU, le contingent de postes ne correspond pas au nombre de dossiers recevables, aussi nous souhaitons qu'il soit à la hauteur des besoins et non pas fixé à l'avance.

Nous réitérons nos demandes concernant les difficultés de carrière liées aux postes adaptés et touchant des collègues en grande difficulté :

- Impossibilité pour les collègues sur postes adaptés de s'inscrire sur la liste d'aptitude PE sans avoir repris un poste « normal ». Pourquoi ajouter la sanction de l'avancement, donc la sanction financière? Nous souhaitons que ces collègues aient la possibilité de s'inscrire sur la liste d'aptitude PE et ainsi profiter des avancements avant leur départ en retraite.
- Durée limitée dans le temps des allègements de services proposés aux collègues après un poste adapté. Cette contrainte inquiète les collègues, déjà fragilisés.

Nous souhaitons qu'il y ait des avancées positives sur ces points, afin de permettre aux collègues de ne pas se trouver dans une difficulté encore plus importante.